

pléant du Gouvernement (M. St-Laurent) a déclaré que les honorables députés auraient chaque lundi l'occasion de soulever des questions importantes non résolues, après la présentation d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Je sais que nombre de mes collègues se proposent de soulever divers sujets. Je me contente de signaler brièvement trois questions.

La première nous préoccupe depuis plusieurs jours. Je veux parler des dommages causés par l'inondation en plusieurs régions du pays. Il s'agit d'enrayer les inondations et de conserver les forêts. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a favorisé grandement la mise en valeur des territoires les plus arides de l'Ouest. Je crois que la population juge un tel programme utile et pratique. Les événements survenus récemment en diverses régions nous laissent à penser qu'il vaudrait mieux étendre la portée de la loi, afin de la rendre applicable à plusieurs endroits. Les journaux affirment aujourd'hui que les inondations menacent non seulement les fermes, mais les villages et les villes au cœur même de la région la plus aride des Prairies, la vallée de la Saskatchewan aux environs de Saskatoon. Ils rapportent aussi que l'ouest ontarien subit des dommages considérables par suite des crues. J'ai pu, la semaine dernière, constater les dégâts causés par les inondations le long des rivières Grand, Thames, Sydenham et de plusieurs cours d'eau avoisinants. Devant ces ravages, je me suis dit que l'Assemblée législative d'Ontario et le gouvernement fédéral avaient l'occasion belle d'entreprendre un travail durable de reconstruction en adoptant sans délai un programme de grande envergure quant à la conservation des forêts dans cette région.

Dans la banlieue d'Ottawa, à un mille à peine des édifices du Parlement, nous pouvons constater les dégâts qui ont été causés dans la vallée de la Rideau. On soutiendra qu'un tel problème ressortit principalement aux provinces; il en est ainsi dans une certaine mesure. Toutefois, devant un problème de cette envergure, il ne suffit pas d'adopter une telle attitude. Il incombe également au gouvernement fédéral de voir à la conservation et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Le Canada a dilapidé ses ressources naturelles; aussi dans bien des cas nos forêts ayant été décimées, l'érosion a détruit de grandes étendues de terrains non seulement dans les plaines de l'Ouest, mais sur les collines de l'Est. L'ensablement et le débit irrégulier de nos cours d'eau sont tels que, dans les régions ravagées par des inondations au printemps, les rivières sont à sec ou presque à sec, la moitié.

[M. Bracken.]

Le gouvernement fédéral a dressé à l'égard de ce problème particulier des plans énoncés dans les propositions qu'il a soumises à la conférence fédérale-provinciale tenue en août 1945. Ils prévoyaient des mesures pour remédier à un état de choses qui, comme cette année, cause tant de dégâts au pays.

Le gouvernement fédéral énonce aux pages 24 et 25 de ce document ses projets à cet égard:

Sphères d'activité ressortissant aux gouvernements provinciaux et auxquelles le Dominion est prêt à venir en aide, pourvu qu'on puisse conclure des accords spécifiques...

Le document poursuit:

1. Aide en vue d'élever, dans l'intérêt général de la nation, les niveaux à l'égard de la conservation, de la protection et de l'exploitation des ressources naturelles provinciales:

Et puis, sous la rubrique *Agriculture*:

Extension des programmes de conservation à toutes les provinces, par exemple la conservation de l'eau, l'égouttement du sol, l'assainissement des marais, le défrichage du sol, les moyens de prévenir l'érosion;

Nous avons là un problème d'intérêt immédiat; les pertes énormes subies de tous les côtés ces derniers jours soulignent la nécessité d'agir. Cet exposé du Gouvernement indique qu'il l'a étudié mais qu'il ne fait rien, et je suppose que c'est parce que le Dominion et les provinces ne se sont pas rencontrés en vue de discuter ces questions.

Je me contenterai aujourd'hui de signaler le problème, de manière à indiquer que la responsabilité retombe en grande partie sur le pouvoir central, puisqu'il a déjà étudié la question. Cependant, on n'a rien fait à ce sujet, parce que le Dominion n'a pas convoqué les provinces à une nouvelle conférence. A mon humble avis, c'est là un motif additionnel de convoquer immédiatement les provinces à une autre réunion avec le Dominion.

Je dirai un mot en second lieu de la question des subventions à l'agriculture, ou d'un aspect de ce sujet. Le 17 mars, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a annoncé qu'on verserait un drawback sur les céréales de semence au montant de 25c. le boisseau pour l'orge et 10c. pour l'avoine. On a fait cette déclaration alors que le Parlement était en session comme on peut le voir au hansard. Je ne la lirai pas en ce moment, mais je suis certain que les honorables députés se rappellent le fait. Grâce à ce programme, certains acheteurs de céréales de provende ont pu les payer moins cher. Quinze jours après, le 2 avril, au début des vacances de Pâques, les journaux annonçaient que le ministre venait de faire une autre déclaration.

Le très hon. M. GARDINER: C'était la même.